

Rapport n°4 :

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Lauréats de l'AAP et constitution d'un GIS

| | |
|-------------------------------------|---|
| Rapporteur (s) : | Vice-Président recherche |
| Service – personnel référent | Directrice : Julie MONNIN Rédactrice : Hélène CLEAU-ANDRE Responsable du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC Recherche et Etudes Doctorales |
| Séance du Conseil académique | 19 octobre 2022 |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

1 – Contexte

Les missions du Pôle

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique (dénommé le Pôle) est porté par 9 promoteurs : l'Agence Régionale de Santé BFC, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux Centres Hospitaliers Universitaires de Besançon et de Dijon et l'assurance maladie, régime général et agricole (DRSM BFC et ARCMSA BFC).

Trois objectifs sont assignés à ce Pôle :

- Impulser et soutenir des projets de recherche mis en œuvre en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et populations de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
- Développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

Le Pôle, porté par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) depuis sa création, fonctionne dans le cadre défini par un Accord de partenariat (délibération du CA 2018.CA.49 demandes de subvention Région et ARS Bourgogne – Franche-Comté pour le Pôle régional de Santé Publique).

L'équipe opérationnelle du Pôle est composée de 4 personnes :

- Hélène CLEAU-ANDE, responsable, UBFC, 0.8 ETP,
- Marie CORNELOUP, assistante hospitalo-universitaire, uB, 0.5 ETP,
- Joël SALIEN, chargé d'études santé-environnement, UFC, 0.5 ETP,
- Lara DESTAING, coordinatrice de l'université d'été francophone en santé publique, UFC.

Une phase de préfiguration devait permettre la mise en œuvre du Pôle, de ses activités et de trouver une structuration juridique *ad hoc* pour son fonctionnement. Elle prend fin au 23 janvier 2023.

2 – Structuration d’un Groupement d’Intérêt Scientifique (GIS)

Un travail préparatoire a été mené en 2021 avec l’appui du service juridique d’UBFC et l’implication des différents promoteurs. Cela a permis de proposer la structuration d’un Groupement d’intérêt Scientifique (GIS).

Les GIS ont été créés par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) dans l’objectif de « fédérer autour d’un projet commun de recherche, des compétences scientifiques et des moyens sur un thème donné, pour une durée décidée par les parties » et de « rendre visible une collaboration ou synergie entre parties partenaires ». Un GIS n’est pas doté d’une personnalité juridique et doit être adossé à un établissement gestionnaire. La convention constitutive est le document fondateur du GIS.

Le comité stratégique du Pôle du 07 décembre 2021 a validé la création d’un « GIS Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC » (ci-après GIS PFSP) adossé à UBFC pour une durée de 4 ans. La convention constitutive ne modifie ni le fonctionnement, ni les activités du Pôle, mais elle en précise les modalités et institue une durée de 4 ans, renouvelable. Elle précise les rôles des promoteurs, qui deviennent des Parties, et formalise le rôle et le fonctionnement des instances du Pôle.

La convention constitutive a été validée par l’ensemble des services juridiques des promoteurs et par le comité stratégique du Pôle réuni le 29 juin 2022. Elle a été présentée pour validation au CA d’UBFC le 22 septembre 2022.

Afin qu’elle soit effective, chaque Partie doit la faire valider au sein de ses instances. Elle prendra effet au 23 janvier 2023 (date de fin de validité de l’Accord de partenariat actuel).

3 – Présentation des lauréats de l’édition 2022 de l’AAP régional de recherche en santé publique

Parmi les actions menées pour atteindre les trois objectifs du Pôle, l’appel à projets de recherche régional de santé publique occupe une position de choix.

La dotation globale de l’AAP 2022 s’élève à 80 000 euros (délibération 2022.CA.69 portant adoption du budget initial 2022 d’UBFC) pouvant couvrir des dépenses de fonctionnement, investissement (limitées à 15% du montant alloué par projet) ou de ressources humaines.

La somme est répartie entre les différents projets retenus à l’issue du processus de sélection selon les modalités définies dans le règlement validé par le CA d’UBFC (délibération 2020.CA.06 portant approbation des modalités de versement des subventions par arrêté du Président d’UBFC pour les montants inférieurs à 23 000 euros).

a. L'Appel A Projets 2022

Le 01 mars 2022, le Pôle a lancé son quatrième appel à projets régional de recherche en santé publique afin :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- d'être tourné vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques.

b. Thématiques de l'AAP

Pour cette quatrième édition, les deux thématiques prioritaires identifiées ont été renouvelées, en accord avec les orientations du Pôle et les travaux initiés lors du séminaire inaugural du Pôle :

- les recherches portant sur **les services et l'offre de santé**,
- la **prévention et la promotion de la santé**,
- les recherches en **santé-environnement** en particulier s'inscrivant dans l'approche **One health** (penser les interrelations entre la santé des humains, des écosystèmes, et des animaux¹).

En complément deux axes thématiques transversaux ont été proposés par le Comité scientifique et d'Orientation du Pôle :

- **Ce que la crise du COVID 19 révèle** : situations et motifs de reconversion des professionnels du soin, croyances et perte de confiance dans la science, nouvelles pratiques dans le milieu du travail et leurs conséquences sur la santé (télétravail et partition/fracture sociales liées à sa mise en place impact sur la santé mentale...)
- **Le numérique en santé** : acceptabilité sociale de la télémédecine et du recours aux plateformes numériques, impacts sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

c. Procédure de sélection des lauréats

Les projets reçus ont fait l'objet d'une double évaluation, scientifique et stratégique, par des évaluateurs indépendants et extérieurs à la Région.

La sélection des lauréats a été effectuée par une commission d'évaluation, issue du Comité Scientifique et d'Orientation du Pôle, regroupant des représentants du monde de la recherche et de la formation, des décideurs et des usagers de BFC.

Elle est composée des personnes suivantes :

- Maxime Desmarests (MCU-PH, UFC)
- Clément Prévitali (Association Education Prévention sur les Territoires FC/B – Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté)
- Cécile Lumière (Agence Régionale de Santé BFC)
- Elisabeth Monnet (PU-PH, UFC)
- Frédéric Mauny (PU-PH, UFC)
- Nadège Marie (Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté)
- Edith Salès-Vuillemin (PU, uB)
- Marie-Catherine Ehlinger (France Assos Santé)
- Audrey Dallavalle (Fédération des Acteurs de la Solidarité BFC)

¹ Déclaration conjointe du Groupe tripartite (FAO, OIE, OMS) et du PNUÉ. (2021). WHO. <https://www.who.int/fr/news/item/01-12-2021-tripartite-and-uneep-support-ohhlep-s-definition-of-one-health>

- Adeline Bernier (Région)
- Didier Menu (Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne)
- Cécile Lagarde (Haute Autorité de Santé)

d. Lauréats de l'édition 2022

Pour sa quatrième édition de l'AAP, le Pôle a reçu 6 projets. La commission d'évaluation qui s'est tenue le 12/09/22 a statué sur le financement de 3 projets présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

Récapitulatif des projets lauréats

| Porteur de projet | Titre | Institution | Partenaire | Montant attribué | Montant total du projet |
|-------------------------|--|--|--|------------------|-------------------------|
| Claire ZABAWA | Frustration au TRAVAIL et profil tensionnel à risque : étude de preuve de concept régionale sur la qualité de vie au travail et la prévention du risque Cardiovasculaire | Association pour le développement de la recherche en médecine générale | DMG université Bourgogne, Maison de Santé Pluriprofessionnelle, CIC Dijon, Laboratoire psy-DREPI | 21 913€ | 43 333€ |
| Aurore PELISSIER | Réduire l'errance diagnostique dans les maladies rares : facteurs favorisant ou contraignant l'accès à une expertise génétique en Bourgogne | Laboratoire d'économie de Dijon, Université de Bourgogne | Gad et FHU Translad | 27 202€ | 35 661€ |
| Yoshimasa SAGAWA | Evaluation d'une action de promotion de l'activité physique sur le territoire de la Communauté professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Haut Doubs Forestier | Université de Franche-Comté | CPTS du Haut-Doubs forestier, CIC Besançon, UFR STAPS UFC | 19 930€ | 19 930€ |
| TOTAL | | | | 69 405€ | 98 924€ |

La commission a décidé de ne pas attribuer la totalité de l'enveloppe prévue à l'AAP du fait de faiblesses méthodologiques des autres projets déposés à l'AAP.

Conformément au Règlement de l'AAP du Pôle (Délibération 2020.CA.06) :

- les montants inférieurs à 23 000 euros font l'objet d'une décision attributive signée par le Président d'UBFC ;
- le projet porté par Aurore PELISSIER d'un montant supérieur à 23 000€ fera l'objet d'une convention de reversement de fonds.



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance de la structuration du Pôle santé publique BFC en Groupement d'Intérêt Scientifique d'une durée de quatre ans et des lauréats de l'AAP 2022.